

15ème législature

Question N° : 44577	De M. Benoit Simian (Libertés et Territoires - Gironde)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique		Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires
Rubrique >mer et littoral	Tête d'analyse >Financement des organismes de gestion des aires marines protégées	Analyse > Financement des organismes de gestion des aires marines protégées.
Question publiée au JO le : 01/03/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Benoit Simian appelle l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur la nécessité de mettre en œuvre des financements au profit des organismes de gestion des aires marines protégées. Le territoire médocain contribue déjà à la protection des aires marines avec le parc naturel marin de la Gironde et de la mer des Pertuis. Avec l'annonce au « *One Ocean Summit* » par le Président de la République Emmanuel Macron de l'extension de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises, la France devient la 2ème plus grande aire marine protégée au monde avec plus de 1,5 million de km². Pour aller plus loin, la Polynésie française s'est engagée à créer un réseau d'aires marines protégées d'au moins 500 000 km². En tant que vice-président du groupe d'études à vocation internationale des Îles du Pacifique de l'Assemblée nationale, il tient à saluer ces engagements pour la protection des océans. Au sujet du parc naturel marin de la Gironde et de la mer des Pertuis, il n'a été doté d'aucun moyen financier depuis sa création en 2015. Aussi, il lui demande quels moyens elle entend donner aux organismes de gestion pour faire vivre ces aires marines protégées d'un point de vue scientifique, éducatif, social et environnemental.